

[illegible]

REMARQUE : Les notes et engagements font partie des règles de l'Université. Dans le cadre du respect de cette règle, l'Université pour tous les cours ou les UE évalués continue des démarches d'évaluation continues obligatoires, 3 démarches non profitables auront pour conséquence une note égale à 0/20 en contrôle continu. L'équipe pédagogique du Master 1 MIM procèdera à un relevé systématique des étudiants présents en absence de travaux dirigés. Les étudiants doivent transmettre uniquement leur justificatif d'absence d'assistant de formation qui gèrera les justificatifs. La note de Contrôle Continu (CC) de chacune des matières tient compte des travaux remis au professeur et de la participation/absence de chacun des étudiants.

MODALITES D'ÉVALUATION :

MODALITES D'ÉVALUATION :

Les notes d'enseignement (UE) se composent mutuellement lorsque les notes de notation suivants sont respectés :

- Une note plancher à 0/20 sur toutes les UE
- Une note plancher à 10/20 sur module de spécialisation (UE MIM 1 et 2)
- Une note plancher à 10/20 pour les EC écrits et pour le stage (voir règles) que le stage à 14 semaines est obligatoire. En cas d'absence ou non validation de stage, le diplôme de Master 1 ne sera pas délivré.

RATAPAGE 2nd session d'examen :

En cas d'absence ou d'échec la session de contrôle des connaissances et des aptitudes du premier semestre ou à celle du second semestre, l'étudiant a le droit de passer les épreuves de la session de rattrapage pédagogique en seconde session, seuls les EC pour lesquels la note est inférieure à 10/20 peuvent être repris lors d'un rattrapage et prévu dans le BCC. La note de rattrapage remplace la note initiale.

Lorsque les matières à la session initiale ont une note de contrôle continu, en cas d'échec, l'étudiant doit repasser cette matière et son absence est assortie d'un justificatif et à l'enseignant la règle nécessaire. Une partie de son coefficient sera affectée à l'examen final de la session de rattrapage.

RECRUTEMENT :

Le jury se prononcera sur la possibilité ou non de réadmettre pour les élèves affectés et pour celle des effectifs de l'année précédente au dossier d'admission. La décision du jury apparaît sur le relevé de notes par la mention « non admis à réadmettre ».

Le jury (un professeur de formation, un UE et deux enseignants) en cas de réadmission et capacités des élèves (l'étudiant a obtenu la moyenne. Une UE est obtenue à la moyenne est supérieure ou égale à 10/20. Une UE est obtenue à la moyenne est inférieure à 10/20.